



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/124
11 septembre 1996

Quarante-neuvième session
Point 91 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/49/731)]

49/124. Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures concernant l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université en 1993 1/, ainsi que l'exposé de la suite de ces travaux en 1994, fait oralement par le Recteur de l'Université des Nations Unies le 7 novembre 1994 2/,

Prenant note de la décision 4.2.2 adoptée par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture lors de sa cent quarante-quatrième session, tenue à Paris du 25 avril au 5 mai 1994 3/,

Se déclarant vivement reconnaissante des contributions volontaires consenties jusqu'à présent par des gouvernements et diverses entités publiques et privées pour soutenir l'Université,

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément n° 31 (A/49/31).

2/ Ibid., quarante-neuvième session, Deuxième Commission, 20e séance.

3/ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa cent quarante-quatrième session, Paris, 25 avril-5 mai 1994 (144 EX/Décisions).

Notant avec satisfaction que le Recteur s'efforce de comprimer les dépenses administratives et de refondre le programme de l'Université, mais préoccupée par les difficultés financières que cette institution continue de connaître,

Notant également avec satisfaction que le Conseil a décidé d'effectuer, dans le cadre de la perspective à moyen terme pour la période 1990-1995, une évaluation prospective des travaux qui ont été entrepris par l'Université, afin de déterminer dans quel sens orienter par la suite ces activités,

Préoccupée par le fait que les travaux de l'Université ne sont pas suffisamment connus, en particulier par les autres organismes des Nations Unies, et que leurs résultats ne sont pas exploités autant qu'ils pourraient l'être,

Considérant que l'Université apporte des contributions de plus en plus nombreuses en tant que réservoir d'idées au niveau mondial pour la communauté internationale en général et les organismes des Nations Unies en particulier, et comptant que ces apports de l'Université se développeront encore au cours de sa troisième décennie d'existence, dans laquelle elle va entrer l'an prochain,

1. Se réjouit que le Conseil de l'Université des Nations Unies ait entrepris de refondre le programme de l'Université et de l'adapter plus étroitement aux priorités et aux préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté universitaire mondiale, et insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts en ce sens;

2. Prie à cet égard le Conseil et le Recteur de l'Université des Nations Unies de prendre encore d'autres initiatives pour assurer la notoriété de l'Université, et en particulier pour que les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies et ses organismes connaissent bien cette institution et resserrent leurs relations avec elle et pour que les résultats de ses travaux soient davantage diffusés, et de rendre compte des mesures qu'ils auront prises en ce sens dans le rapport que le Conseil présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session;

3. Souligne la nécessité de développer la coordination et la coopération entre les centres de recherche et de formation de l'Université;

4. Prie le Secrétaire général d'envisager, afin que le système des Nations Unies s'inspire davantage des travaux de l'Université, des moyens novateurs qui permettent aux autres organismes des Nations Unies d'améliorer la communication et l'interaction avec l'Université et de tenir compte de ses travaux dans toutes leurs activités pertinentes, compte tenu de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa cinquante et unième session;

5. Prie le Conseil et le Recteur de continuer à veiller à ce que l'Université fonctionne de manière efficace et économique et à assurer la transparence de ses finances et de ses comptes, de redoubler d'efforts pour accroître le Fonds de dotation de l'Université et de recueillir les contributions nécessaires pour financer les dépenses de fonctionnement et les divers programmes et projets de l'Université;

6. Prie également le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour maintenir à sa valeur réelle et faire fructifier le capital du Fonds de dotation de l'Université;

7. Engage la communauté internationale à verser des contributions volontaires à l'Université, en particulier à son Fonds de dotation.

92^e séance plénière
19 décembre 1994